

# SOUTIEN AUX COMMUNES & EPCI

## DOSSIER DE SOUTIEN FINANCIER

*Vos données personnelles font l'objet d'un traitement. Conformément au règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Ces données sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Vous pouvez adresser toute demande concernant vos données personnelles en écrivant à :*

*Collectivité de Corse  
Délégué à la protection des données  
Hôtel de Région - 22 Cours Grandval BP 215  
20 187 AIACCIU CEDEX 1*

## DESCRIPTION ET CRITERES

Cette mesure est une réponse aux besoins formulés dans le cadre de l'enquête menée par la Collectivité de Corse auprès des 19 EPCI et des 2 PETR de Corse pour recenser leurs attentes en terme de mise en œuvre des politiques à destination de la Jeunesse.

Elle vise à soutenir les collectivités locales (communes, EPCI...) qui mettent en œuvre des actions ou projets à destination des jeunes âgés de 11 à 30 ans.

Ce soutien pourra aussi relever de projets d'investissements pour la réhabilitation ou l'équipement de lieux et d'espaces dédiés aux jeunes tels qu'un point d'Information Jeunesse, un point Accueil Écoute Jeunes, une maison de jeunes multi-sites ou encore un bar jeunes citoyens. Cet appui sera favorisé dans les cas où les jeunes du territoire sont associés au projet.

### Une attention particulière sera portée aux actions :

- innovantes et favorisant l'initiative des jeunes,
- visant la promotion des initiatives citoyennes des jeunes, en privilégiant les démarches de responsabilisation à travers la mise en œuvre d'actions de valorisation et/ ou de dynamisation de leur territoire,
- destinées aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducatives ou sportives et plus généralement au sein des zones géographiques où l'offre publique d'animation n'est que peu opérante,
- destinées aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance,
- destinées aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, éloignés de l'emploi et de la formation, NEET, invisibles,
- destinées aux jeunes en situation de handicap,
- destinées aux jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire.

**Toute demande devra impérativement être déposée avant le commencement de l'action.**

## BENEFICIAIRES

Cette aide est ouverte aux collectivités locales (communes, EPCI...) et aux PETR souhaitant mettre en œuvre des actions ou projets à destination des jeunes.

## DEPENSES ELIGIBLES

Pour les subventions de fonctionnement : dépenses de personnel spécifiquement liées à la mise en œuvre de l'opération, dépenses directes liées à l'opération (communication, hébergement, prestations de services), frais généraux de structures liés à l'opération.

Pour les subventions d'investissement : dépenses liées aux travaux d'aménagement, d'équipement et/ou de réhabilitation, études préalables, achat de matériel, de mobilier, d'affichage et de signalétique.

### ATTENTION

- ces aides ne sont pas cumulables avec les subventions relevant du règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires de la Collectivité de Corse,
- les opérations d'acquisition foncière ou immobilière, de restructuration et de mise aux normes de bâtiments publics, de réhabilitation lourde, de travaux d'urgence et de sécurisation de bâtiments ne sont pas éligibles.

### TAUX D'INTERVENTION

La subvention demandée pourra aller jusqu'à 80 % du budget prévisionnel de l'action proposée pour les initiatives visant les objectifs et critères fixés ci-dessus dans le cadre d'une subvention de fonctionnement et jusqu'à 50 % du budget prévisionnel pour les demandes relevant de l'investissement.

Le montant de la subvention sera aussi apprécié au regard du nombre d'enfants et de jeunes de 11 à 30 ans vivants sur le territoire.

La règle du prorata sera appliquée : les collectivités qui n'atteignent pas la totalité des dépenses prévisionnelles ne pourront bénéficier de la totalité de l'aide attribuée.

### PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur [www.ghjuventu.corsica](http://www.ghjuventu.corsica) ou sur demande à l'adresse suivante : [ghjuventu@isula.corsica](mailto:ghjuventu@isula.corsica)

Dépôt de la demande auprès de la Collectivité de Corse, au plus tard le 30 septembre de l'année N.

## CUMUNA O EPCI - COMMUNE OU EPCI

Nom de la commune ou de l'EPCI

N° SIRET

Adresse

Code postal

Téléphone

-----

-----

Ville

Courriel

## RISPUNSEVULI LIGALI - RESPONSABLE LEGAL

Madame

Monsieur

Nom

Téléphone

-----

Prénom

Courriel

## CUNTATTU - CONTACT DOSSIER

Madame

Monsieur

Nom

Fonction

Courriel

Prénom

Tél.

**INTITULE DU PROJET/ACTION**

**DESCRIPTIF**

**OBJECTIF**

**LIEU ET DATE DE REALISATION**

**RAYONNEMENT DU PROJET OU DE LA MANIFESTATION**

**PUBLIC CIBLE**

**NOMBRE DE BENEFICIAIRES**

**GENRE DES BENEFICIAIRES**

Nombre de filles

Nombre de garçons

## MOYENS MOBILISES (HUMAINS, TECHNIQUES, AUTRES)

## MONTANT SOLLICITE

## PIECES NECESSAIRES

- Relevé d'identité bancaire
- Courrier de demande d'aide financière de la part du représentant légal de la Collectivité ;
- Délibération adoptant le projet et son plan de financement, visée par le contrôle de légalité, et assurant que la collectivité dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses induites par le projet ;

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		CdC	
		Etat	
		Union Européenne (FEDER, FEADER, FSE)	
		Autres financements publics	
		Autres	
		Autofinancement	
Total		Total	

Tampon ou cachet / Signature, Nom et qualité du signataire